

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

FICHE PRÉ-PROJET
INTERREG V
« PROGRAMME
D' ACTIONS
COORDONNÉ POUR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DU
GRAND GENÈVE » :
APPROBATION DE
LA PARTICIPATION
DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

N° CS2020-04

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

FICHE PRÉ-PROJET INTERREG V : « PROGRAMME D' ACTIONS COORDONNÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE » : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN

Le 1^{er} juillet dernier les membres du Bureau du GLCT Grand Genève, réunis en séminaire de travail, ont souhaité faire de la transition écologique une priorité et la placer au cœur de la révision du Projet de territoire Grand Genève. Cette étape déterminante a permis de dégager une vision commune sur les enjeux liés à l'urgence climatique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier. Les partenaires du Grand Genève ont ainsi engagé un travail collaboratif afin d'accélérer la capacité à agir à l'échelle du territoire : un projet INTERREG V France-Suisse, couvrant la période 2020-2022 (01/01/2020 au 31/12/2022), doit être déposé en avril prochain afin de se donner les moyens de formaliser cette ambition.

La démarche répond à deux objectifs. Tout d'abord donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs (cap). Ensuite, coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Pour traduire de manière concrète ces objectifs les partenaires ont conçus 5 phases de projets :

- I. Coordination opérationnelle du projet
- II. Animation territoriale/ mobilisation des parties prenantes. Il s'agit de mobiliser, à travers une large concertation, les élus français et suisses du territoire, la société civile, les acteurs économiques, les universités pour coconstruire le plan d'action et développer des initiatives.
- III. Stratégie territoriale/Plan d'actions. Cette étape permettra l'engagement opérationnel des partenaires par le biais d'une signature d'une charte d'engagement.
- IV. Valorisation/Communication. Ce volet comprend des événements dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique accueillies par le Grand Genève en 2022 et plus largement sur la durée du projet.
- V. Gouvernance, Gestion, Evaluation. Il s'agit de structurer les leviers d'action sur le long terme pour le Grand Genève, notamment financiers.

Cette démarche fait l'objet d'un partenariat technique transversal. Deux porteurs de projet sont à ce jour pressentis : la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la partie française et le Canton de Genève pour la partie suisse. Ils s'assureront de la coordination générale du projet au regard notamment de leurs domaines de compétences.

Les autres partenaires du GLCT seront également impliqués dans la démarche. Chacun mobilise des moyens humains sur les différentes activités prévues pour réaliser l'opération à équivalence de 6,8 ETP. A ce stade, le Conseil Départemental de la Haute Savoie envisage d'ores et déjà (sous condition de validation) d'être un partenaire opérationnel : il mobiliserait des ressources humaines à hauteur d'1 ETP sur l'opération. Le Département de l'Ain n'a pas encore déterminé la nature de son engagement sur les actions proposées, mais semble privilégier un partenariat financier.

Le Pôle métropolitain du Genevois français serait impliqué sur l'ensemble du projet. Plus spécifiquement, les ressources humaines valorisées/créées et co-financées par le programme INTERREG se porteraient entre 1.5 et 2 ETP : principalement sur les enjeux de mobilisation (Volet 2 participation/mobilisation) et la communication/valorisation (Volet 4, comprenant les événements des Assises Européennes de la Transition Energétique 2022).

Au 15 janvier 2020, le budget prévisionnel estimé s'élève à près de 2 500 000 €, réparti de manière quasi égale entre la partie suisse et la partie française. Les co-financements et valorisations nécessaires à la finalisation ce budget prévisionnel doivent encore être déterminés de manière plus précise.

Une fiche pré-projet a été déposée le 07 février 2020 engageant un processus de dépôt définitif du projet au 30 avril 2020. Le Comité de programmation INTERREG V se réunira les mois de novembre ou décembre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne en tant partenaire, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour finaliser le montage de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération INTERREG V.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

